



Je suis au Brésil, une société STD paris bloque mon compte

Par **ALVAREZ Manuel**, le **02/07/2018** à **21:22**

Bonjour, rnJ'ai appris aujourd'hui que une société STD Paris à bloqué mon compte. rnJ'ai cherché dans tous mes papiers, chercher dans mes souvenir, jamais j'ai eu affaire avec STD Paris. rnJe suis retraité, j'ai peu de ressource pour me défendre. rnrnJe n'ai que le recourt de me faire rapatrier du Brésil; Au Brésil sans ressource . rnrnLa banque ne diffuse pas les coordonnées de cette société rnrnQue faire? J'ai ma date retour programmé au 17 septembre. rnrnDans ma petite tête je ne vois que le rapatriement

Par **Visiteur**, le **02/07/2018** à **22:12**

BsrrnUne STD est une Saisie à Tiers Détenteur, opérée pour une dette fiscale par exemple. rnrnCette saisie attribution permet le recouvrement des créances de l'Etat telles que les créances domaniales et divers produits de l'Etat. rnrnCes produits divers de l'Etat sont notamment constitués de rn- titres afférents à des sanctions financières ; rn- titres afférents à des loyers impayés ; rn- titres de récupération de trop-perçus sur rémunération ; rn- titres afférents à la part salariale de cotisations sociales. rnLa saisie à tiers détenteur peut s'exercer sur des créances conditionnelles ou à terme et comporte l'effet d'attribution immédiate des sommes saisies disponibles à concurrence des sommes pour lesquelles la saisie est pratiquée. rnrnLes comptables du trésor chargés du recouvrement de ces créances peuvent obtenir les informations et renseignements nécessaires